

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du lundi 20 janvier 2020
À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le vingt janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – JALLET Bernard – VESSIERE Jean-François – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : CONDEMINÉ Timothée

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

Date d'envoi de la convocation : le 10 janvier 2020

Objet : **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SIAEP DU SUD CHARENTE, EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable, pour l'exercice 2018, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable (SIAEP) du Sud Charente, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur celui-ci.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité des membres présents, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable, pour l'exercice 2018, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable (SIAEP) du Sud Charente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Gaël PANNETIER

